

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 23 septembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 20 – Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Frédéric CARANTA, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Juliette GRIMA, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Christophe ROSSET, Gilles ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Michel SCHELLER, Denise TUNG, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux,

Pouvoirs : 4 - Francis MONNI à Martine LAURE, Yvette ROUX à Hubert MONNIER, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Virginie SERRA-SIEFFERT à Juliette GRIMA,

Absents : 3 - Philippe BARTHELEMY, Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Conformément à l'article R.133-13 du Code du Tourisme, le Directeur d'un office de tourisme constitué sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) est tenu de faire, chaque année, un rapport sur l'activité de l'Office qui est soumis au Comité de Direction par le Président, puis au Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activités 2021 de l'Office Municipal de Tourisme et d'Animations Culturelles de Grimaud (OMTAC), dont un exemplaire est joint à la présente.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Alain BENEDETTO.

